**Quels sont les relevés de notes requis?**

Les candidats UGA devront déposer auprès de Mitacs le certificat de soutien de la composante ou école UGA concernée (voir modèle) avec la note moyenne des deux dernières années d’études et leur traduction en CGPA. Les relevés de notes des deux dernières années d’études devront être annexés.

Le CGPA calculé par composante/école devra être déclaré sur la plateforme GRI.

**Qu'en est-il des relevés de notes pour les ingénieurs ? Faut-il présenter les notes des classes préparatoires ?**

En principe non mais il faut faire le point avec l’école UGA concernée qui signera le certificat avec la note moyenne à déclarer à Mitacs et sa traduction en CGPA.

**Candidatures en ligne GRI : pouvez-vous confirmer que celles-ci peuvent être déposées en français ou anglais ?**

Oui, les candidatures peuvent être déposées en anglais ou français.

**Y a-t-il un niveau d'anglais spécifique requis ?**

Il n'y a pas de niveau spécifié requis dans l’appel à candidatures mais les candidats doivent être capables de communiquer clairement en anglais, à l’oral et à l’écrit. Si les sujets de stage sont en anglais, les candidats UGA doivent envoyer au plus tard le 21 septembre 2022 une attestation de niveau de langue anglaise à Zoraida Martinez ([uga-mitacs@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:uga-mitacs%40univ-grenoble-alpes%2Efr?Subject=&body=)). Vous trouverez des informations sur les certifications de langue sur le [site web du Service des langues de l'UGA](https://sdl.univ-grenoble-alpes.fr/certifications-positionnement/test-de-positionnement/). Tout type d’attestation peut être accepté : certifications, attestations signées par un (e) professeur de langue, test de positionnement.

**Les universités canadiennes aideront-elles les étudiants avec les démarches de visa ?**

Ces démarches sont sous la responsabilité des candidats. Mitacs fournit un guide d'immigration. Pour toute question, les candidats devront consulter les consulats respectifs.

**Les candidats qui sont déjà en séjour au Canada pour une mobilité d'études sont-ils éligibles ?**

Non, ils ne sont pas éligibles.

**Quand est-ce que seront publiés les résultats ?**

Les résultats sont communiqués en février 2023 mais certains candidats pourraient recevoir une réponse en décembre 2022.

**Quand est-ce que sera payée la bourse ?**

La bourse sera payée en trois échéances et après ouverture d’un compte en banque canadien. Le 1er paiement a lieu une fois l’étudiant arrive au canada. Les frais du billet d’avion doivent donc être avancés.

**Architecture : il n'y a pas assez d'offres de stage pour faire des choix dans trois provinces distinctes. Que faire ?**

En général la plateforme GRI présente des offres de stage sur toutes les thématiques. Si ce n’est pas le cas, les étudiants d’Architecture peuvent envoyer un message à [helpdesk@mitacs.ca](mailto:helpdesk@mitacs.ca) en copie à [uga-mitacs@univ-grenoble-alpes.fr](mailto:uga-mitacs%40univ-grenoble-alpes%2Efr?Subject=&body=).